

Le 3 septembre 1970

Messieurs:

Objet: Rejet final  
Demande no 970,522  
Déposée le 16 septembre 1966  
David Lunine  
PLAQUETTE DE CIRCUIT  
MULTI-COUCHES ET PROCEDE DE FABRICATION

En réponse à la requête du demandeur, datée du 11 mai 1970, concernant une révision de la décision finale de l'examineur rendue le 16 février 1970, l'instruction a été soigneusement étudiée, et une audience a été accordée devant la Commission d'appel des brevets d'invention au cours de laquelle M. Angus Davidson a présenté les arguments du demandeur.

Il a été établi que le rejet fondé sur l'article 43 de la Loi sur les brevets n'était pas justifié.

La demande est renvoyée à l'examineur pour reprise d'instruction.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Commissaire des brevets

A.M. Laidlaw

Messieurs A.E. MacRae & Cie  
C.P. 806, Succursale postale B  
Ottawa (Ontario)

